



« Nous voulons faire savoir à tout le monde qu'il est possible d'être en arrêt maladie payé, non seulement parce que c'est un droit, mais aussi parce que c'est ce que l'on mérite. »

Ed Gainey, maire de Pittsburgh



Pour plus d'informations, veuillez consulter
pittsburghpa.gov/mayor/paidsickleave
ou envoyez un e-mail à
paidsickleave@pittsburghpa.gov

ARRÊT MALADIE PAYÉ



pour les travailleurs de
la ville de Pittsburgh

AI-JE DROIT À UN ARRÊT MALADIE PAYÉ ?

Les employés à temps plein ET à temps partiel travaillant plus de 35 heures/semaine par andans la ville de Pittsburgh ont le droit à des d'arrêts maladie payés. Si vous avez des congés payés, vous en avez peut être déjà.



COMMENT ACCUMULER DES ARRÊTS MALADIE PAYÉS ?

À moins que l'employeur ne fournisse d'emblée tous les arrêts maladie payés annuels, les travailleurs accumulent au moins 1 heure d'arrêt maladie payé pour chaque tranche de 35 heures travaillées dans la ville.

CONNAISSEZ VOS DROITS



Peut-on me pénaliser si j'utilise mes arrêts maladie payés ?

NON. Les représailles sont contraires à la loi. Les employeurs ne peuvent pas vous punir pour avoir utiliser vos arrêts maladie payés.

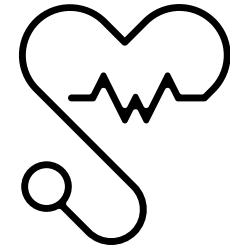


Que dois-je faire si mon employeur ne respecte pas mes droits en matière d'arrêts maladie ?

Veillez nous contacter à paidsickleave@pittsburghpa.gov.

COMMENT PUIS-JE UTILISER MES ARRÊTS MALADIE PAYÉS ?

Les travailleurs éligibles peuvent utiliser leur temps accumulé lorsqu'ils sont malades, ont besoin d'un diagnostic médical ou d'un traitement. Il peut également être utilisé pour soigner des membres de sa famille.



COMBIEN D'ARRÊTS MALADIE PAYÉS AI-JE DROIT ?

Les employeurs de plus de 15 employés doivent accorder 40 heures/an d'arrêts maladie payés. Les plus petits employeurs doivent accorder 24 heures.